



Mise à pied conservatoire

Par Dica

Mon employeur m'a remis en main propre une convocation à un entretien en vue d'un licenciement et recommandé reçu le lendemain. Lettre remise en main propre le 20 octobre pour un entretien le 10 novembre, soit 3 semaines après. Bien entendu, durant cette période, je ne suis pas rémunéré. Ce délai n'est-il pas exagéré ou disproportionné ?
Merci de vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Cela dépend du contexte, notamment de la nature de la faute. C'est long mais ça peut se justifier.